

**Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance**

**Enseignement**

**REF : DEEENS2010009**

**Signataire : CP/VY/MG**

**OBJET :Classes de neige : Année scolaire 2010/2011 : participations familiales aux frais de séjour.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant, l'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2011,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2010/2011 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

<u>Quotients familiaux</u>	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	158,00 €
200,01 € à 270,00 €	203,00 €
270,01 € à 360,00 €	248,00 €
360,01 € à 460,00 €	303,00 €
460,01 € à 610,00 €	380,00 €
610,01 € à 760,00 €	451,00 €
760,01 € à 920,00 €	496,00 €
920,01 € et plus	523,00 €

Une augmentation d'environ 2% a été appliquée par rapport à l'année dernière.

**APPLIQUE** aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 330,00 €.

**REDUIT** le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

Pour le Maire

L'adjoint délégué